



MAIRIE  
DE  
**BRISCOUS**  
64 240

**Arrêté interdisant le stationnement au droit du chantier et la circulation sur une portion de la VC n°22 dite Chemin Haramburua sauf pour les riverains, secours et aide à la personne et fixant un itinéraire de déviation N° A41-2024 (annule et remplace l'arrêté A33-2024)**

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.  
Vu le Code de la Route,  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,  
Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992

Considérant qu'il convient d'interdire le stationnement au droit du chantier et la circulation sur une portion de la VC n°22 dite chemin Haramburua, **du lundi 8 avril 2024 jusqu'au mardi 30 avril 2024**, pour des travaux d'extension du réseau électrique.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Les travaux d'extension du réseau électrique sont prévus sur la VC n°22 dite chemin Haramburua du lundi 08 avril 2024 jusqu'au mardi 30 avril 2024.

**Par conséquent, le stationnement au droit du chantier et la circulation seront interdits sauf pour les riverains.**

**Un itinéraire de déviation sera mis en place par la VC n°1 dite chemin des Crêtes.**

**ARTICLE 2** : L'entreprise SDEL RESEAUX AQUITAINE, représentée par M. THEBAULT Kevin 15 route de Pitoys 64600 ANGLET, effectuant les travaux sera chargée de la signalisation, et mettra en place les panneaux appropriés et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

**ARTICLE 3** : Affichage et Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Hasparren,
- La société SDEL RESEAUX AQUITAINE d'Anglet
- le responsable des services techniques

BRISCOUS le 28 mars 2024

Le Maire,  
Fabienne AYENSA



Téléphone : 05.59.31.70.90 Télécopie : 05.59.31.77.07

Courriel : [mairie@briscous.fr](mailto:mairie@briscous.fr)

Site : <http://www.brisco.us.fr> ou <http://www.beskoitze.fr>